

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : D. METZGER (pouvoir à V. CAZAUX), M. SIBILLE (pouvoir à J.BRAISAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : M.FOUILLE

Convocation du 12 septembre 2024

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Mme le Maire rappelle que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les besoins de la collectivité liés au recrutement d'un directeur général des services ou d'un secrétaire général, les grades d'attaché territorial, de rédacteur territorial, de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe ont été créés par délibération n°36/11062024 le 11 juin 2024.

Considérant que le recrutement va s'exercer sur le grade d'attaché, il est nécessaire de supprimer les grades créés en surplus.

Mme le Maire propose à compter du 24 septembre 2024, date de la présente délibération :

- La suppression d'un poste d'attaché territorial principal (filière administrative) à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial (filière administrative) à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (filière administrative) à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (filière administrative) à temps complet

Et de ne conserver que le poste d'attaché territorial, grade de recrutement du poste de directeur général des services.

Sur le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les suppressions de postes d'attaché territorial, de rédacteur territorial, de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

Cécile CURTET

Le 24 septembre 2024



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD, D. METZGER, M. SIBILLE.
- Contre :
- Abstentions :